

CONVENTION 2022-2024

« VERS UNE GÉNÉRATION 2024 »

Entre les soussignés :

- L'UNION NATIONALE du SPORT SCOLAIRE, fédération sportive scolaire, située au 13 rue Saint-Lazare, 75009 Paris, représentée par **Monsieur Olivier GIRAULT**, son directeur

et

- LA FÉDÉRATION DE DOUBLE DUTCH - JUMP ROPE, fédération sportive délégataire, située au 9 avenue de la commune de Paris, 94400 Vitry-sur-Seine, représentée par **Madame Nadia AIDLI**, sa présidente

ont exposé ce qui suit

PREAMBULE

La Fédération de DOUBLE DUTCH- JUMP ROPE et l'UNSS partagent des valeurs, sportives et culturelles. Le Double Dutch, constitue un important vecteur à caractère éducatif en s'inscrivant pleinement dans l'esprit « Génération 2024 » et en contribuant à l'héritage des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 pour que cette génération soit sportive, engagée et responsable.

En cela les conventions qui lient l'UNSS aux fédérations sportives sont prépondérantes pour favoriser l'accès des licenciés UNSS au monde fédéral, comme sportifs mais aussi comme citoyens par la prise de responsabilités au sein des clubs (juge, coach, organisateur, reporter, secouriste, écoresponsable...).

*Les deux valeurs fondatrices de l'UNSS que sont le **PARTAGE** et la **REUSSITE** témoignent de cette nécessité.*

*Les 4 axes de développement, **ACCESSIBILITE-INNOVATION-RESPONSABILITE-EDUCATION**, permettent de cibler les termes de la convention.*

L'UNSS et la fédération de DOUBLE DUTCH-JUMP ROPE décident d'une collaboration établie comme suit :

La Fédération de Double Dutch-Jump Rope et ses organes déconcentrés participent à l'ensemble des objectifs stratégiques du PNDSS 2020-2024.

1. ACCESSIBILITÉ / PRATIQUE SPORTIVE

« Pour un sport scolaire ambitieux, démocratisé et accessible à tous les publics, sur tous les territoires, ouvert sur le monde »

1.1 - La pratique SPORTIVE et ARTISTIQUE

- Organiser des compétitions à finalité départementale, académique (ou IA) et nationale, permettant l'expression des spécificités locales
- Participer à des rencontres communes, challenge UNSS-FDDJR, destinés au plus grand nombre à partir de phases qualificatives, avec des formules participatives, des contenus adaptés favorisant la notion d'équipe d'établissement
- Organiser des événements ponctuels afin de faire découvrir et pratiquer le DOUBLE DUTCH au sein des associations sportives (JNSS, festival artistique, la lycéenne...).

Les règles de compétition sont définies par le règlement fédéral UNSS, la fiche « dispositions générales » et la « fiche sport ».

L'UNSS, la Fédération de DOUBLE DUTCH - JUMP ROPE et leurs organes déconcentrés s'engagent à fixer d'un commun accord les dates des compétitions et faciliter l'accès aux installations et à l'utilisation d'outils pédagogiques.

La Fédération de DOUBLE DUTCH - JUMP ROPE informera l'UNSS des conditions de participation des licenciés UNSS aux compétitions qu'elle organise ou permettant un accueil privilégié dans les clubs qu'elle fédère.

L'UNSS et la Fédération de DOUBLE DUTCH - JUMP ROPE définiront le cas échéant les conditions de présence ou de participation des partenaires selon les contrats conclus.

La Fédération de DOUBLE DUTCH - JUMP ROPE, l'UNSS et leurs organes déconcentrés organiseront des manifestations promotionnelles destinées au plus grand nombre.

La Fédération de DOUBLE DUTCH - JUMP ROPE autorise l'UNSS à organiser les manifestations concernées par le décret n°2012-312 du 5 mars 2012 relatif aux manifestations sportives sur les voies publiques ou ouvertes à la circulation publique par l'UNSS et respectant les dispositions des cahiers des charges, du règlement fédéral et du règlement médical de l'UNSS.

1.2 LA TERRITORIALISATION

- Permettre la pratique du Double Dutch sur l'ensemble du territoire :

L'UNSS et la Fédération de DOUBLE DUTCH - JUMP ROPE favoriseront le conventionnement local entre les associations sportives des établissements et les clubs sportifs aux fins de « labellisation génération 2024 ».

1.3 LE PLAN DE MIXITE

- Etablir des programmes permettant de développer la participation des garçons et des filles dans des rencontres spécifiques en catégorie unique mixte
- Echanger sur l'élaboration d'un plan de mixité de **la Fédération de DOUBLE DUTCH - JUMP ROPE et de l'UNSS**
- Favoriser la mixité dans les pratiques sportives et artistiques : particulièrement dans le pôle animation et développement au collège.

1.4 PARTICIPATION DES ELEVES EN SITUATION DE HANDICAP

- Proposer des rencontres permettant la participation des élèves en situation de handicap
- Favoriser le développement des championnats de France « sport partagé ».

1.5 RAYONNEMENT DU DOUBLE DUTCH A L'INTERNATIONAL

Au plan international, l'UNSS peut organiser et participer :

- à des compétitions internationales scolaires prévues au calendrier de la Fédération Internationale du Sport Scolaire (ISF) pour les années 2021, 2022 et 2024 (SSS, School Summer Games). La sélection sera proposée par le DTN de la FDDJR au directeur de l'UNSS. Les engagements financiers réciproques feront l'objet d'un avenant spécifique.
- à des rencontres dans le cadre des échanges inter-établissements et de conventionnements spécifiques (AEFE)
- à l'accompagnement éducatif des grands événements sportifs internationaux sur le territoire Français et dans le monde.

Les modalités, montants et calendrier sont précisés par voie d'avenant.

2. INNOVATION / OUVERTURE

« Pour un sport scolaire innovant, s'appuyant sur les besoins et attentes des licencié(e)s, qui promeut sa différence par l'ouverture et la créativité »

2.1 PROPOSER DES PROGRAMMES D'ACTIVITES LIES AUX BESOINS ET ATTENTES DES ELEVES

La Fédération de DOUBLE DUTCH - JUMP ROPE et L'UNSS pourront proposer des formations et/ou des outils aux animateurs d'A.S pour développer la pratique du plus grand nombre :

- Mise à disposition de ressources pédagogiques dédiées à la formation.
- Accès aux outils matériels de pratique (dotation, prêt, acquisition à tarif préférentiel).

2.2 IMPULSER ET VALORISER DES PROJETS INNOVANTS

- Développer des nouvelles formes de pratique (mixité, nouvelles formules, activités)

2.3 RENFORCER LA COMMUNICATION

- **La Fédération de DOUBLE DUTCH - JUMP ROPE et l'UNSS** s'engagent à faire connaître leur collaboration à l'aide de supports et outils pertinents.
- **La Fédération de DOUBLE DUTCH - JUMP ROPE** veillera à inviter les licenciés UNSS aux événements nationaux ou internationaux qu'elle organise. De même, l'UNSS, invitera les responsables des clubs locaux aux manifestations qu'elle organisera.
- **L'UNSS et la Fédération de DOUBLE DUTCH - JUMP ROPE** définiront le cas échéant les conditions de communication en rapport avec les contrats conclus (voir page 2)
- **La Fédération de DOUBLE DUTCH - JUMP ROPE** et ses organes déconcentrés s'engagent à soutenir et promouvoir tout ou partie des organisations ou rencontres citées.

2.4 FAVORISER LES TEMPS D'ECHANGES et de PILOTAGE des PROJETS

L'UNSS crée, à chaque niveau : national, régional, départemental, une commission dans laquelle siègent des membres désignés de l'UNSS et de la Fédération concernée. Ces commissions sont des organes de réflexion, de propositions, de déclinaisons du plan national de développement.

2.4.1 - Les Commissions Mixtes Nationales

Elles sont composées de 7 membres :

- La directrice adjointe de l'UNSS en charge des activités artistiques, présidente de la commission, représentant la directrice nationale en son sein
- Le (la) représentant (e) du DTN
- 2 membres désignés par la fédération
- 3 membres désignés par l'UNSS

La commission peut inviter, à titre consultatif, toute personne dont la compétence est jugée utile. Elle se réunit une à deux fois par an. Par ailleurs, les visioconférences sont encouragées.

2.4.2 - Les Commissions Mixtes Régionales et Commissions Mixtes Départementales

Elles sont mises en place à l'initiative des organismes responsables des deux fédérations aux échelons correspondants.

Leur composition est la suivante :

- Le directeur du service régional ou départemental de l'UNSS ou son représentant, président de la commission
- 2 membres désignés par l'organe territorial correspondant de la fédération
- 2 membres désignés par l'UNSS, pour leurs compétences dans les domaines techniques et de formation des Jeunes Officiels et des enseignants.

Les commissions mixtes régionales ou départementales peuvent inviter toute personne à titre consultatif dont la compétence est jugée utile.

Leurs initiatives et leurs actions seront conduites en cohérence avec celles de la commission mixte nationale et auront vocation à être formalisées dans un cadre conventionnel territorial déclinant opérationnellement la convention nationale.

2.4.3 – Invitations aux instances

La Fédération de DOUBLE DUTCH - JUMP ROPE pourra inviter le directeur de l'UNSS ou son représentant à son assemblée générale, à une séance du comité directeur, ainsi qu'à toute réunion jugée utile pour évoquer le sport scolaire. De même l'UNSS pourra inviter le président de la fédération ou son représentant lors de son assemblée générale.

2.4.4 – Invitations aux évènements

L'UNSS invitera le président de la **Fédération de DOUBLE DUTCH - JUMP ROPE** ou son représentant aux manifestations nationales ou internationales qu'elle organise dans la discipline concernée. Le président de la **Fédération de DOUBLE DUTCH - JUMP ROPE** invitera le directeur de l'UNSS aux manifestations nationales ou internationales qu'elle organise.

Les organes déconcentrés veilleront à s'inviter mutuellement aux manifestations qu'ils organiseront ; toutes actions de communication et d'échanges avec les animateurs des associations sportives locales seront également recherchées.

La Fédération de DOUBLE DUTCH - JUMP ROPE accepte que des sportifs de haut niveau puissent être ambassadeurs auprès de l'UNSS dans des évènements nationaux ou internationaux afin de promouvoir le Double Dutch et de communiquer sur la fédération et les sportifs de haut niveau, exemples d'engagement et vecteurs de valeurs citoyennes.

3. RESPONSABILITE / ENGAGEMENT

« Pour un sport scolaire éthique, solidaire, démocratique et responsable, pour favoriser l'engagement, le vivre ensemble et les projets collectifs »

3.1 ACCES AUX RESPONSABILITES DES ELEVES

3.1.1 - Formation des « Jeunes Officiels »

L'UNSS assure la formation des Jeunes Officiels dans le cadre de son programme « Vers une génération responsable ».

3.1.2 - Participation des « Jeunes Officiels » à toute organisation fédérale

La Fédération de DOUBLE DUTCH - JUMP ROPE encouragera cette participation, notamment en favorisant les conventions au sein des territoires avec les clubs afin de permettre à nos jeunes reporters, et organisateurs d'officier, véritable plus-value dans le cursus de formation des Jeunes Officiels, et dans la recherche de bénévolat des clubs.

Dans le cadre du programme « génération 2024 » **l'UNSS et la Fédération de DOUBLE DUTCH - JUMP ROPE**, participeront au cadre formatif d'évaluation et de valorisation des bénévoles à l'horizon des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024.

3.1.3 - PASSERELLES DE L'UNSS VERS LA FEDERATION POUR LES JEUNES JUGES

L'UNSS s'engagera à communiquer à la Fédération la liste des jeunes Juges certifiés académiques ainsi que le livret du Jeune Juge et du Jeune Coach. Les meilleurs Jeunes juges académiques pourront intégrer une formation passerelle vers la FDDJR à l'issue de laquelle ils seront en mesure d'officier sur une compétition FDDJR.

3.1.4 - Formation des enseignants - animateurs d'AS

Le développement des pratiques artistiques passe par la formation des enseignants-animateurs d'AS et des élèves. Les formations enseignants/élèves, cautionnées par les chefs d'établissements favorisent un réinvestissement important et immédiat.

Un plan de formation des enseignants-animateurs d'AS sera construit en commun. Les modalités de mise en œuvre, les contenus, ainsi que les engagements en matière d'aide technique, pédagogique et financière, seront définis par voie d'avenant. Les séquences de formation seront conduites conjointement par des représentants des deux fédérations.

La Fédération de DOUBLE DUTCH - JUMP ROPE pourra mettre à disposition des animateurs des A.S des documents pour faciliter la pratique et le développement du double-dutch pour le plus grand nombre.

Dans chaque académie, des formations concernant le développement des pratiques devront être inscrites au plan de formation académique, l'intitulé associera l'EPS et l'UNSS.

3.2 FAVORISER LES PRATIQUES ETHIQUES

La Fédération de **DOUBLE DUTCH - JUMP ROPE** s'engage à sensibiliser ses licenciés sur les objectifs poursuivis également par l'UNSS en lien avec le livret « Ethic'Action » :

- Lutte contre les discriminations de tous ordres, les violences, les incivilités, le racisme, l'homophobie et le sexisme
- Prise en considération des élèves en situation de handicap
- Prévention des conduites addictives, du dopage mais aussi des thématiques autour de la santé et du bien-être
- Sensibilisation à l'écoresponsabilité

Les fédérations signataires s'engagent à faire connaître aux autres, les sanctions prononcées à l'égard de leurs licenciés qu'elles jugent utiles de devoir être frappées d'extension.

3.2.1 PROMOUVOIR UNE PRATIQUE SPORTIVE VECTRICE DE SANTE ET BIEN ETRE

La Fédération de **DOUBLE DUTCH - JUMP ROPE** et l'UNSS s'engagent à sensibiliser leurs licenciés sur les objectifs suivants :

- Promouvoir et développer l'activité comme facteur de santé publique
- Développer l'estime de soi et gérer les émotions
- Être reconnu comme acteur de santé publique

Elle assure pour cela la promotion de la pratique plaisir, santé, bien-être de la fédération.

4. PRATIQUE SPORTIVE / OUTIL D'EDUCATION

La Fédération de **DOUBLE DUTCH - JUMP ROPE** et l'UNSS s'engagent à contribuer, au sein du système éducatif, à l'intégration et à la réussite scolaire.

Faire du sport scolaire un outil pour :

- La mise en œuvre des priorités ministérielles
- Le développement de compréhension et de préservation de la santé
- L'inclusion
- L'égalité des genres
- Renforcer et valoriser l'utilité sociétale du sport scolaire
- Donner une place concrètes aux valeurs portées par l'école et par l'olympisme
- Faire des JOP un élément structurant pour des jeunes acteurs d'une société sportive.

(Extrait du PNDSS)

AN

O.G

5. APPLICATION ET DUREE

La Fédération de DOUBLE DUTCH - JUMP ROPE et l'UNSS s'engagent à faire appliquer les dispositions de la présente convention par ses ligues, comités régionaux et départementaux.

La présente convention, conclue pour une période de 2 ans, est renouvelable par tacite reconduction. Elle prend effet à la date de signature.

Les avenants, notamment financiers, sont révisés chaque année.

6. RESILIATION

La présente convention pourra être dénoncée tous les ans par l'une ou l'autre des parties, et en particulier en cas de non-respect des dispositions stipulées dans celle-ci.

Cette dénonciation se fera par lettre simple, avec un préavis de 3 mois.

A Paris, le 19/01/2022

LA PRESIDENTE de la FDDJR

Madame Nadia AIDLI



LE DIRECTEUR de L'UNSS

Monsieur Olivier GIRAULT

